

## LES AÉROPORTS

MIRABEL—LES MESURES GOUVERNEMENTALES POUR ÉLIMINER LE DÉFICIT

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné que depuis deux ans, les déficits d'exploitation de l'aéroport de Mirabel ont coûté 115 millions de dollars aux contribuables canadiens et que le ministère ignore pendant combien de temps vont durer ces énormes déficits, le ministre voudrait-il saisir la première occasion, à l'appel des motions, pour dire à la Chambre comment le gouvernement entend éliminer ces déficits et rendre rentable ce monstrueux monument?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Je dirai d'abord ceci au député: pour comprendre toute la portée de cette question, il faut se rendre compte que l'importance du déficit n'est que relative, car nous avons pris la décision administrative d'inclure dans les frais d'exploitation d'un aéroport les intérêts sur l'investissement. Tout au moins, les députés ne devraient pas ajouter au coût de premier établissement d'un aéroport les frais d'intérêt courants. Il faut distinguer ces deux choses. Mirabel sera, si on lui fournit l'occasion de se développer, l'un des plus grands investissements dans l'aviation civile au Canada.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**M. Lang:** Il est certain qu'aucune société aérienne n'aime utiliser deux aéroports dans la même ville, mais à Montréal tout comme à Toronto, il était assez difficile d'étendre nos installations dans des régions à forte densité de population. C'est pourquoi on a dû trouver un nouvel emplacement et y aménager un grand aéroport qui peu à peu fait ses preuves. A l'heure actuelle, un groupe de travail décidé s'occupe de faire valoir l'importance et les possibilités de Mirabel et d'y attirer des investissements financiers, et nous voulons poursuivre ce travail à court comme à long terme, malgré le gouvernement au pouvoir actuellement à Québec.

**M. Hees:** Le ministre ne sait-il pas que l'aménagement de la deuxième aérogare prévue à Dorval aurait amplement suffi au trafic international pour de nombreuses années encore et pour la plus grande satisfaction des voyageurs et des dizaines de milliers, des centaines de milliers de personnes qui boudent Mirabel parce que ses installations laissent à désirer?

**M. Lang:** Il est certain qu'en faisant abstraction de certains coûts, la solution facile aurait été d'agrandir les installations de Dorval dans la région de Montréal et celles de Malton dans la région de Toronto. Mais nous n'aimons pas faire abstraction des coûts, et tout comme dans le cas de Malton, nous avons refusé d'en faire abstraction . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lang:** . . . nous refusons de faire fi de ce que le député écarte facilement, soit des tracas et, en fait, des dommages réels que pourrait causer aux habitants du voisinage de l'aéro-

## Questions orales

port une augmentation induite du trafic une fois que des gens se seront installés dans la région. Nous ne le ferons pas à Malton non plus.

**Des voix:** Bravo!

**M. Hees:** Comme les chiffres que j'ai en ma possession m'ont été fournis, en tant qu'ancien ministre, par de hauts fonctionnaires du ministère des Transports, je demanderais au ministre de retourner à son ministère, d'examiner ces chiffres et de se rendre compte à quel point il a tort, et à quel point le gouvernement a eu tort lorsqu'il a décidé de ne pas construire une deuxième aérogare à Dorval et de construire plutôt cet éléphant blanc qu'est Mirabel . . .

**Des voix:** Règlement!

**M. Hees:** . . . alors qu'une décision plus judicieuse aurait donné au public voyageur canadien le service qu'il mérite sans qu'il en coûte un sou au contribuable.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. De par sa nature même, la question invite à l'argumentation.

\* \* \*

## LA CONSOMMATION

LA PUBLICATION OBLIGATOIRE DU TRAITEMENT DES CADRES SUPÉRIEURS DES SOCIÉTÉS

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Consommation et des Corporations une question qui fait suite aux révélations concernant le traitement extrêmement élevé que touchent les cadres supérieurs des sociétés canadiennes, et en particulier le traitement de \$330,000 par an consenti au président du CP. Si nous possédons tous ces renseignements, c'est grâce à la loi américaine qui exige que les revenus soient dévoilés; aussi, le ministre envisagerait-il la possibilité d'apporter des modifications à la loi sur les sociétés canadiennes afin d'obliger celles-ci à dévoiler publiquement les traitements et autres formes de rémunération de leurs cadres supérieurs?

● (1452)

**L'hon. Warren Allmand (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, je vais y songer.

\* \* \*

## LES FINANCES

LES HAUSSES DE TRAITEMENTS EXCÉDANT LE MAXIMUM FIXÉ PAR LA CLI

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Le ministre est-il disposé à demander à la Commission de lutte contre l'inflation pour quelle raison elle a permis que l'on augmente le traitement annuel du président du Canadien Pacifique de \$3,650 alors qu'il s'élève déjà à \$330,000 et qu'elle a fixé un plafond de \$2,400 dans leurs directives? Par ailleurs, les travailleurs qui ont un revenu annuel inférieur à \$10,000 voient leurs augmentations annuelles bloquées à 4 ou 6 p. 100.